



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 octobre 2020

### **1. Rapport de la CLECT**

La commission locale d'Évaluation des Charges Transférées a statué sur les compétences dont « la capture et gestion des animaux errants, l'enlèvement des animaux morts », « la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire » et « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs, culturels d'intérêt communautaire ». Seule la première intéresse Cissé. Le coût de la société recrutée pour effectuer ce travail sur les 27 communes s'élève à 50 787,60 €. La participation de Cissé, au prorata de la population, est de 3 403,13 €, somme à retrancher de l'attribution de compensation (de 489 643,02 €) soit une nouvelle AC de 486 239,89 €. Le conseil refuse la proposition faite.

### **2. Adhésion au Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER)**

Le CRER accompagne les communes qui ont des projets photovoltaïques, avec une mission d'accompagnement et d'assistance technique. Une adhésion s'impose pour un coût de 300 € permettant l'obtention d'une étude gratuite. Le conseil accepte de verser cette cotisation.

### **3. Convention avec la SOREGIES**

Le dispositif de Certificats d'Économie d'Énergie est une obligation du vendeur afin de réaliser des économies d'énergie. Le contrat signé avec la Sorégies arrive à échéance le 31 décembre. Le Conseil accepte son renouvellement pour un an.

### **4. Demande de fonds de concours**

Le gymnase construit par la commune en 1997 a été mis à disposition de la communauté de communes à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2012 avant de repasser en gestion communale le 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit sept ans de gestion communautaire. Le revêtement, malgré sa qualité, est à changer pour un coût de 60 605 € HT. Le conseil demande l'attribution d'un fond de concours, comme pour d'autres communes qui en ont bénéficié, à hauteur de 18 181,50 €, cette valeur étant fonction de la durée de gestion communautaire.

### **5. Acquisition parcelle au bois de Saint-Maur**

Le programme d'acquisition des diverses parcelles du bois de Saint-Maur se poursuit. La parcelle ZY n° 60 d'une contenance de 3 050 m<sup>2</sup> est à la vente. Le conseil décide son achat sur la base de 0,55 € le m<sup>2</sup>.

### **6. Création d'un poste d'adjoint administratif**

Les services administratifs sont en sous-effectif par rapport aux communes de la même strate ce qui engendre des retards dans le suivi des dossiers, notamment en comptabilité. Ainsi l'agent en place, déchargé de certaines fonctions, pourrait se consacrer à la prospection financière et à la gestion des ressources humaines. Le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> classe.

### **7. Création/ suppression de poste**

Pour faciliter la nomination d'un agent sur son nouveau grade le conseil accepte de fermer et créer les postes sus-visés.

## 8. Questions diverses

Rapport d'activités de la CCHP : un condensé du document est présenté aux conseillers et leur sera adressé.

Plan Climat Air Energie Territorial : il est consultable sur le site de la communauté de communes.

PLUi : le conseil doit délibérer avant le 31 décembre sur l'opportunité de transférer la compétence PLU à la communauté de communes. Le conseil manque d'informations précises sur l'intérêt du transfert. Une réunion est programmée pour en voir les conséquences. Le Scot, auquel sera soumis le PLUi, est consultable sur internet « SCot du seuil du Poitou ».

Gestion des déchets : une harmonisation des modalités de collecte est en cours. Des colonnes à papiers seront installées à différents lieux de Cissé. La déchèterie de Braille-Oueille est fermée le jeudi.

Commission bâtiments : les travaux de la piscine de Latillé ont pris du retard suite à une défaillance d'une entreprise engendrant une hausse de 22 % du prix du marché. Une nouvelle gendarmerie est à l'étude à Neuville ainsi qu'un siège de la communauté de communes rassemblant services administratifs et techniques.

Tourisme : des groupes de travail sont créés pour l'étude de dossiers.

Incivilités : plantes arrachées, dérangement de personnes la nuit, insignes volées sur les voitures.